

## Groupe de travail sur la modernisation du *Règlement sur les semences* (GTMRS)

### Cadre de référence

---

#### Contexte

Le Groupe de travail sur la modernisation du *Règlement sur les semences* (GTMRS) a été établi par la Table ronde sur la chaîne de valeur du secteur des semences (TRCVSS) le 18 mars 2019. La TRCVSS a créé ce groupe de travail général pour se pencher sur les questions prioritaires liées à la modernisation de la réglementation des semences, notamment la nécessité d'un système de semences de prochaine génération pour soutenir l'innovation et la croissance du secteur agricole et agroalimentaire canadien. Les moteurs de cette initiative sont l'intention de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) de modifier le *Règlement sur les semences* et le désir de l'industrie des semences de moderniser la réglementation.

Les modifications proposées moderniseraient les dispositions du *Règlement sur les semences* qui s'appliquent aux semences importées, conditionnées, entreposées, analysées, étiquetées, vendues au Canada et exportées. Elles permettraient de réduire les chevauchements et les dédoublements, de mieux répondre aux changements de l'industrie, d'éliminer les lacunes, les faiblesses et les incohérences, de réduire le fardeau réglementaire, d'assurer une plus grande clarté et de donner une plus grande marge de manœuvre aux parties réglementées concernées.

Le *Règlement sur les semences* régit les semences et les pommes de terre de semence au Canada qui sont vendues, importées ou exportées ainsi que les semences disséminées dans l'environnement. Les semences et les pommes de terre de semence doivent respecter les normes établies en matière de qualité et être étiquetées de façon à être bien présentées sur les marchés. Les variétés de la majorité des principales grandes cultures doivent être enregistrées avant l'importation ou la vente des semences.

Les modifications proposées devraient être publiées dans la partie I de la *Gazette du Canada* à l'automne 2021.\* L'ACIA consultera une large gamme d'intervenants représentant l'ensemble de la chaîne de valeur, y compris Synergie des semences (un groupe dirigé par l'industrie), concernant toute modification proposée. Les consultations pourraient porter sur les changements à apporter au rôle du gouvernement et de l'industrie en matière de partenariats public-privé pour des fonctions comme l'enregistrement des variétés, les normes relatives aux semences et la certification des semences. Le travail du GTMRS fait partie de ce processus consultatif.

Le plan de travail global du GTMRS reposera sur la mise en œuvre, par l'ACIA, d'initiatives de gestion et de modernisation de la réglementation à l'échelle gouvernementale, y compris la Directive du Cabinet sur la réglementation, et sur les recherches menées par le GTMRS. Le plan de travail sera appuyé par les équipes de travail et d'autres sous-initiatives, au besoin.

#### Mandat

Le mandat principal du GTMRS consiste à examiner le système canadien des semences et à proposer des options de modernisation et d'amélioration.

### **Objectif**

L'objectif est de fournir un ensemble de recommandations à la TRCV du secteur des semences pour qu'elle les transmette à l'ACIA aux fins de l'élaboration des propositions de modification du *Règlement sur les semences* d'ici l'automne 2021.\*

### **Buts**

Examiner les rôles et responsabilités respectifs du gouvernement et du secteur privé relativement au système de semences de prochaine génération découlant de la modernisation de la réglementation sur les semences.

Déterminer les domaines de préoccupation et les sujets d'intérêt pertinents, et élaborer et mettre en œuvre un plan de travail pour examiner, analyser et recommander des options d'amélioration.

### **Activités proposées**

1. Rédiger un document éducatif qui fournit une base de référence pour comprendre le système canadien des semences.
2. Créer et mettre en œuvre un plan de travail.
3. Formuler des recommandations pour moderniser le système canadien des semences.

### **Gouvernance**

Le GTMRS sera composé des entités suivantes de l'industrie :

1. Industrie des semences (6 postes)
2. Groupes de producteurs (3 postes)
3. Associations de producteurs/associations de la chaîne de valeur (3 postes)
4. Sélectionneurs publics (2 postes)
5. Autres intervenants non gouvernementaux (3 postes)

Des représentants du gouvernement participeront à titre de conseillers techniques, au besoin.

Le plan de travail du GTMRS reposera sur les recherches existantes et les recherches menées par le GTMRS et sera appuyé par les équipes de travail et d'autres sous-initiatives au besoin. Le GTMRS :

1. approuvera le mandat et la composition de toute équipe de travail;
2. fournira une orientation et un soutien aux équipes de travail;
3. examinera les recommandations des équipes de travail et leur fournira une rétroaction et des conseils;
4. prendra les décisions finales concernant l'utilisation des analyses et des recommandations des équipes de travail.

### **Consultation et consensus**

Les recommandations seront élaborées dans le cadre d'un processus de consensus qualifié, qui fera en sorte qu'à tout moment, les parties au consensus puissent qualifier (à des fins de consignation) leur degré de soutien à l'égard des conclusions ou des recommandations convenues par la majorité. Toutes les recommandations et les mesures de suivi seront consignées dans les comptes rendus des réunions du GTMRS et des équipes de travail affiliées, au besoin. Le groupe de travail peut consulter des parties externes, au besoin, pour s'assurer que son analyse et ses recommandations sont solides.

### **Structure hiérarchique**

Le GTMRS est coprésidé par un représentant de l'industrie et par un fonctionnaire de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). Le GTMRS relève de la TRCV du secteur des semences et consulte le Groupe de travail industrie-gouvernement sur les semences de l'ACIA au besoin.

### **Fréquence des réunions**

Le GTMRS se réunira tous les mois, ou autrement au besoin.

### **Secrétariat**

AAC fera office de secrétariat pour appuyer les coprésidents lors de la planification et de la coordination du travail du GTMRS.

## **CONFLITS D'INTÉRÊTS**

### **Lignes directrices en matière d'éthique**

Tous les membres du GTMRS doivent présenter des conseils et des recommandations honnêtes et impartiaux, en toute neutralité et de bonne foi. Les membres du GTMRS ne doivent pas utiliser leur poste ni une information privilégiée du GTMRS qui n'est pas publique à des fins personnelles, à leur avantage, pour un gain financier ou à leur bénéfice personnel ou au bénéfice des membres de leur famille ou d'une entité à laquelle ils sont affiliés. Les intérêts privés et les activités extérieures d'un membre du GTMRS ne doivent pas porter atteinte à la capacité du membre de présenter des recommandations avec intégrité et honnêteté, dans l'intérêt supérieur du GTMRS, ou être perçus comme tels.

### **Déclaration relative aux conflits d'intérêts**

Les membres doivent savoir que le fait de participer aux discussions, à l'occasion des réunions du groupe de travail, peut les placer en situation de conflit d'intérêts et les empêcher de passer des marchés découlant des activités du groupe de travail. Ces personnes doivent présenter au préalable à AAC une déclaration sur les conflits d'intérêts réels ou perçus pouvant les concerner.

### **Confidentialité**

Les rapports et projets de recherche élaborés par le GTMRS seront considérés comme des ébauches et ne seront pas communiqués à l'extérieur du groupe de travail tant qu'une version définitive n'aura pas été approuvée par les coprésidents à des fins de distribution.

### **Date du dernier examen**

- Le dernier examen du présent cadre de référence a eu lieu le 18 juin 2019.

\* La date peut être modifiée.

## Groupe de travail sur la modernisation de la réglementation du secteur des semences (GT-MRS)

ASSOCIATION	MEMBRE
<b>Industrie des semences :</b>	
1. Association canadienne du commerce des semences	Claudio Feulner
2. Association canadienne des producteurs de semences	Mike Scheffel
3. Institut canadien des semences	Roy van Wyk
4. Association des analystes de semences commerciales du Canada	Krista Erickson
5. Les services d'inspection des cultures de semences autorisés	Gordon Butcher ou Annie Bergeron
6. Canadian Plant Technology Agency	Lorne Hadley
<b>Groupes de producteurs</b>	
1. Fédération canadienne de l'agriculture	Frank Annau
2. Les producteurs de grains du Canada	Erin Gowriluk
3. Union des Producteurs Agricoles (UPA) ou Producteur de Grains du Québec (PGQ)	Benoit Legault
<b>Groupes de producteurs (suite)</b>	
1. Pulse Canada	Greg Northey
2. Cereals Canada	Victoria Linden
3. Conseil canadien de l'horticulture	Robyn Mackay
4. Conseil canadien de la pomme de terre	Deb Hart
<b>Sélectionneurs publics</b>	
1. Centre de développement des cultures (l'Université de Saskatoon)	Curtis Pozniak
2. Agriculture et Agroalimentaire Canada	Jamie Larsen
<b>Other</b>	
1. Sème l'avenir (Auparavant USC Canada)	Aabir Dey ou Christopher Kelly-Bisson
2. Association pour le commerce biologique du Canada	Lisa Mumm

### Ressources de conseil technique :

Commission canadienne des grains – Nathan Gerelus ou Daryl Beswitherick

Agence canadienne d'inspection des aliments, pomme de terre de semence - Gordon Henry